



## Résiliation suite à vente de véhicule

Par **lu30800**, le **12/08/2015 à 19:34**

Bonsoir,rnrnJe suis confrontée à un énorme problème. En effet, mon assurance (xxxxxx) ne veut pas me croire de la vente de ma voiture à un garage, j'ai pourtant fournie la copie de carte grise ainsi qu'un certificat du garage. Cela fait donc quelques semaines que je n'arrive pas à trouver de solutions. rnQue faire pour qu'ils prennent bien en compte la vente et que j'arrête de payer pour une voiture qui ne m'appartient plus.??rnMerci d'avance.

Par **moisse**, le **12/08/2015 à 19:53**

Bonjour,rnMauvaise appréciation de la loi HAMON.rnIci pour un modèle de lettre:rn<http://www.conso.net/content/vous-r%C3%A9siliez-votre-contrat-%C3%A0-la-suite-de-la-vente-de-votre-v%C3%A9hicule>

Par **Lag0**, le **13/08/2015 à 08:15**

Bonjour,rn[citation]Mauvaise appréciation de la loi HAMON. [/citation]rnJ'avoue ne pas comprendre ce que vient faire la loi HAMON ici ? Il s'agit simplement d'une résiliation d'assurance suite à la vente du véhicule.

Par **chaber**, le **13/08/2015 à 09:31**

bonjourrrnla loi Hamon n'a rien à voir dans le cas présent qui est régi par l'art L121.11 du code des assurances (résiliation suite vente)rrn

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006792356&cidTexte=LEGIT>

Par **moisse**, le **13/08/2015** à **09:34**

C'est pour cela que j'indique qu'il s'agit d'une mauvaise appréciation de la loi HAMON.

Par **chaber**, le **13/08/2015** à **09:53**

La loi Hamon prévoit bien la possibilité de résiliation mais la demande doit être faite par le biais du nouvel assureur.rnCe qui ne semble pas être le cas: résiliation pour vente